



SURVEILLANCE INTERMITTENTE DES CHAUDIERES SIC INTRA - 1 JOUR

Objectifs :

Donner aux conducteurs de chaudières les connaissances nécessaires à la surveillance de chaufferies en présence intermittente.

Personnes concernées :

Responsables de la conduite des chaudières.

Prérequis :

Bon niveau technique, CAP ou équivalent, connaissance des chaufferies recommandée.

Frais de participation :

2035 € H.T. pour 1jour de formation sur site

Comprenant :

- Préparation,
- Notre prestation de formation,
- Les supports pédagogiques,
- Les frais de voyage et de séjour du formateur

Lieu :

Votre site d'exploitation

Durée :

1 jour, soit 8 heures

Date :

A fixer d'un commun accord

Logistique :

Une salle avec mur/écran permettant la vidéo projection et un tableau, ou paper board.
L'accès à la chaufferie, dans le respect des règles de sécurité.

Animation :

Formateurs spécialisés ayant une grande pratique dans le domaine des chaudières

Programme :

Adapté à chaque mode d'exploitation – NFE 32.020 – TRD 604 BW 72 – AQUAP

- Aspect réglementaire (décrets du 02 avril 1926, du 13 décembre 1999, du 15 mars 2000 du 30 mars 2005, Arrêté Ministériel du 1er février 1993, du 11 septembre 1998), différents modes de surveillance possibles,
- Sensibilisation aux risques potentiels présentés par les chaudières à vapeur, exemples d'accidents.
- Technologie des capteurs et organes de sécurité maîtrisant les paramètres suivants : niveau d'eau, pression vapeur, alimentation en combustible, contrôle de présence de flamme, pression d'air, comburant, démonstration de la fiabilité des systèmes, tranquillité des participants.
- Appréciation des dérives et anomalies, actions conséquentes du personnel de surveillance,
- Travaux pratiques en chaufferie, localisation géographique des appareils et circuits, réalisation des tests de contrôle des sécurités principales.

Modalités :

- Renseigner le bulletin d'inscription joint, une convention bilatérale sera établie.
- Pendant la durée du cycle, le personnel stagiaire conserve sa qualité de salarié, au regard de la législation concernant la Sécurité Sociale, les accidents du travail et la maladie.
- Les entreprises affiliées à un organisme de formation gestionnaire de leurs fonds doivent informer celui-ci de leur intention de participation à ces stages. Cet organisme se mettra alors directement en rapport avec BABCOCK WANSON, pour constituer le dossier correspondant à l'inscription du stagiaire. Dans ce cas la facture de formation sera envoyée directement à l'organisme.
- Tous nos stages sont limités à huit personnes pour des raisons évidentes d'efficience.
- Une attestation de stage sera remise à chaque participant.